

• Abeilles: les ventes d'insecticides néonicotinoïdes en hausse

Par Le Figaro.fr avec AFP le 28/05/2017 à 17:13

Les ventes de néonicotinoïdes, ces insecticides "tueurs d'abeilles", ont augmenté de 4% entre 2013 et 2015 malgré le moratoire partiel imposé par l'Union européenne (UE) sur plusieurs d'entre eux, indique mercredi l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf). En décembre 2013, l'Europe a restreint l'usage des trois principales substances pour les cultures à fleurs (clothianidine, imidaclopride, thiaméthoxame), mais pas sur les céréales d'hiver. Deux autres substances néonicotinoïdes, le thiaclopride et l'acétamiprime, n'étaient pas concernées par ce moratoire partiel qui doit être réévalué par l'UE cet été.

Les néonicotinoïdes sont des substances neurotoxiques qui, en s'attaquant au système nerveux des insectes, ont contribué au déclin des abeilles constaté notamment en Europe et en Amérique du Nord. "L'usage des néonicotinoïdes, toutes molécules confondues, a augmenté de 4% entre 2013 et 2015", les ventes étant passées de 380,1 tonnes à 395,2, indique l'Unaf, rendant publics dans un communiqué des chiffres obtenus auprès du ministère de l'Agriculture. Les tonnages de clothianidine et de thiaméthoxame ont chuté de 72%, tombant de 70,6 tonnes à 19,7 tonnes. Mais les usages interdits par l'UE pour ces deux substances "se sont reportés sur le thiaclopride, dont l'utilisation a été multipliée par 2,5", souligne l'Unaf. Les ventes de thiaclopride, massivement utilisé sur les cultures de maïs, ont en effet bondi de 41 tonnes en 2013 à 105,9 en 2015 (+158%). Les ventes d'imidaclopride sont restées stables à 261,2 tonnes en 2015, contre 261,8 en 2013, malgré le moratoire partiel. "Cela s'explique par le maintien de son autorisation sur les céréales à paille", explique l'Unaf, rappelant que cette substance "est l'insecticide qui contamine le plus les eaux de surfaces françaises". "La molécule peut être absorbée par des cultures non traitées jusqu'à deux ans après la première utilisation et peut se retrouver dans les pollens et les nectars à des niveaux toxiques pour les abeilles.

Les ventes d'acétamiprime ont elles aussi augmenté, passant de 6,7 tonnes à 8,4 tonnes, soit une hausse de 25%. "Ces chiffres rappellent avec force qu'une interdiction européenne partielle ne suffit pas: l'environnement des abeilles françaises reste très contaminé par les néonicotinoïdes, avec des impacts considérables sur l'ensemble de la biomasse volante comme sur l'ensemble de l'environnement", écrit l'Unaf. "Pour restaurer un environnement sain pour les abeilles et les pollinisateurs, l'Europe doit étendre son interdiction des néonicotinoïdes à tous leurs usages", estime son président, Gilles Lanio, cité dans le communiqué. En France, la loi sur la biodiversité de 2016 interdit les néonicotinoïdes à partir du 1er septembre 2018. Mais des dérogations seront possibles jusqu'au 1er juillet 2020, au cas par cas, lorsqu'il n'y aura aucune solution à court terme.